



# fenêtres sur cours pas de calais

Journal départemental de la  
FSU-SNUipp Pas-de-Calais

Syndicat majoritaire de la profession dans la  
première fédération de la fonction publique

62 ST LAURENT BLANGY PPDC

# P4

LA POSTE  
DISPENSE DE TIMBRAGE

Date de dépôt : 28/11/22

Date limite de distribution : 02/12/22

## Edito

(p. 2)

## Profession de foi

(p. 3)

## Nos candidat-es

(p. 4 et 5)

## Psy-EN

(p. 6)

## Notre bilan

(p. 7)

## AESH / APSH

(p. 8 et 9)

## Début de carrière

(p. 10)

## Une évidence : voter FSU

(p. 11 à 14)

## Comment voter ?

(p. 15)

## Adhésion

(p. 16)



Du 1<sup>er</sup> au 8 décembre,

**▶ FAITES ENTENDRE VOTRE VOIX ◀**

avec les syndicats de la FSU



Élections professionnelles du 1<sup>er</sup> au 8 décembre 2022

**ENGAGÉ-ES POUR  
LES PERSONNELS  
ET LES ÉLÈVES**

... Ensemble, dans l'équité et la transparence, pour de nouveaux droits !

## Le SNUipp-FSU 62 : un syndicat fort et combatif, indépendant et aux valeurs progressistes.

Face aux attaques répétées contre notre profession et contre les agents de la Fonction publique, il faut établir un véritable rapport de force. Pour que nous soyons entendu-es et défendu-es, le SNUipp-FSU est engagé au quotidien auprès des personnels et agit à tous les niveaux (local, départemental, académique, régional, national et même international). Avec ses élu-es dans les instances et dans ses audiences, le SNUipp-FSU porte la parole des collègues et veille à ce que la transparence et l'équité soit respectées.

**Du 1er au 8 décembre 2022**, les élections professionnelles détermineront les élu-es du personnel pour 4 ans. Participons donc massivement à ces élections professionnelles pour établir un véritable rapport de force.

**Parce qu'une participation élevée donne plus de force aux syndicats et plus de légitimité à vos représentant-es face à l'Administration, votons !**

Participons et votons massivement aux élections professionnelles 2022 ! Le SNUipp, dans la FSU, est un syndicat de lutte et de transformation sociale, toujours à la recherche de l'unité syndicale pour améliorer les salaires et les conditions de travail, pour faire avancer l'école et promouvoir un service public d'éducation de qualité. **Choisissons les représentant-es du SNUipp-FSU en CAPD. Choisissons les représentant-es de la FSU en CCP, CSA Académique et CSA Ministériel.**

**Alors, dès le 1er décembre, votons !**



*Maxime Vasseur, Alexandra Dehouck, David Blothiaux  
Co-secretaires Départementaux  
du SNUipp-FSU 62*

... Pour améliorer nos conditions de travail !

### 1) A quoi sert le CSA Académique ?

Le CSA Académique est la déclinaison du CSA Ministériel : ce sont de nouvelles instances qui remplacent les Comités Techniques (CT-MEN, CTA, CTSD) compétents pour l'organisation du service (répartition des moyens en personnels, ouverture et fermeture des classes, etc.). Au niveau académique, on y traite notamment de l'égalité professionnelle femmes - hommes dans l'Education Nationale, du temps de travail des personnels, des lignes directrices de gestion (les règles du mouvement départemental par exemple), du plan de formation académique, les CHSCT (Comité Hygiène Sécurité et Conditions de Travail)...

### 2) Pourquoi souhaites-tu y être élu ?

Je désire être élu dans cette nouvelle instance académique afin de porter la voix des personnels enseignants et AESH. Mandaté par la FSU, je défendrai une conception ambitieuse de la Fonction publique, respectueuse des droits de l'ensemble des personnels.

### 3) Quelles améliorations comptes-tu obtenir ?

L'amélioration de nos conditions de travail est ma priorité. Ce que j'ai pu porter au CHSCT départemental pendant ces 4 dernières années (pandémie de covid et matériel de protection, incohérences des protocoles sanitaires, écoles de Lens ou Billy-Montigny, inclusion, lutte contre les violences sexistes et sexuelles...), je le défendrai au plus haut niveau académique. **Avec la FSU, j'exigerai du respect pour l'Ecole publique et pour les personnels !**



*Maxime Vasseur  
BDFC rattaché à  
l'école St Exupéry de  
Noeux les Mines*



**ENGAGÉ-ES POUR DE MEILLEURES RETRAITES**







# ENGAGÉ·ES **POUR** LES PERSONNELS ET LES ÉLÈVES

Première organisation syndicale dans le 1<sup>er</sup> degré, le SNUipp-FSU c'est plus de 50 000 syndiqué·es et 1 000 délégué·es du personnel. Au sein de sa fédération la FSU, le SNUipp revendique, négocie, mobilise. Il défend tout ce qui concourt à améliorer la situation des personnels, titulaires ou non, et œuvre pour la qualité du service public d'Éducation au bénéfice de la réussite des élèves. Il n'y a pas de « petits » combats. En tant qu'élu·es, nous défendons les droits collectifs, nouveaux ou existants, comme chaque situation individuelle, en ayant chevillées au corps les valeurs d'équité et de transparence. Voter et faire voter pour le SNUipp-FSU, c'est renforcer les délégué·es du personnel, enseignant·es de terrain, dans leurs actions au quotidien pour vous accompagner.

## Voter pour le SNUipp-FSU c'est voter pour

### UN SYNDICAT DE TERRAIN

Les élu·es qui vous représentent sont avant tout des enseignant·es, partageant le même quotidien que vous. Nos conditions de travail sont indissociables des enjeux de réussite des élèves. Aussi le SNUipp-FSU organise des réunions syndicales ouvertes à toutes et tous permettant d'échanger et de bâtir nos revendications. Il entretient le lien entre la recherche et l'école.

### UN SYNDICAT EXPERT

Le SNUipp-FSU est le seul syndicat à siéger, dans toutes les instances, partout, aux niveaux départemental, académique et national. Fort·es de leur expertise, les élu·es accompagnent et défendent les dossiers individuels et collectifs concernant la mobilité, le déroulement de carrière, la carte scolaire, les conditions de travail, la formation, l'action sociale...

### UN SYNDICAT QUI LUTTE

Le SNUipp-FSU privilégie le dialogue tant que possible mais initie des mobilisations dès que le rapport de force est nécessaire comme le 13 janvier 2022. Durant la crise sanitaire, le SNUipp-FSU a mis la lumière sur les incohérences et revendiqué des vraies protections. Avec la FSU, le SNUipp-FSU est partie prenante des mobilisations sociétales : réforme des retraites, droits des femmes, RESF...

### UN SYNDICAT QUI CHANGE L'ÉCOLE

Le SNUipp-FSU réclame une transformation de l'école passant par un plan d'urgence : plus aucune classe à plus de 22 élèves (18 en éducation prioritaire), des moyens pour travailler autrement (direction, remplacement, équipe), RASED complet pour 800 élèves... Le SNUipp-FSU revendique un dégel du point d'indice et son augmentation de 10 % et une revalorisation immédiate de 300 €. Une école mieux dotée qui s'appuie sur l'expertise des enseignant·es.

Du 1<sup>er</sup> au 8 décembre,

► **FAISONS ENTENDRE NOTRE VOIX** ◀  
avec le SNUipp-FSU



## ... Siéger pour la défense individuelle et collective

### Je suis professeur-e des écoles : je vote 3 fois

- 1er vote : **SNUipp-FSU** à la CAPD
- 2ème vote : **FSU** au CSA Académique
- 3ème vote : **FSU** au CSA Ministériel

### Nos candidat-es à la CAPD

#### Commission Administrative Paritaire Départementale

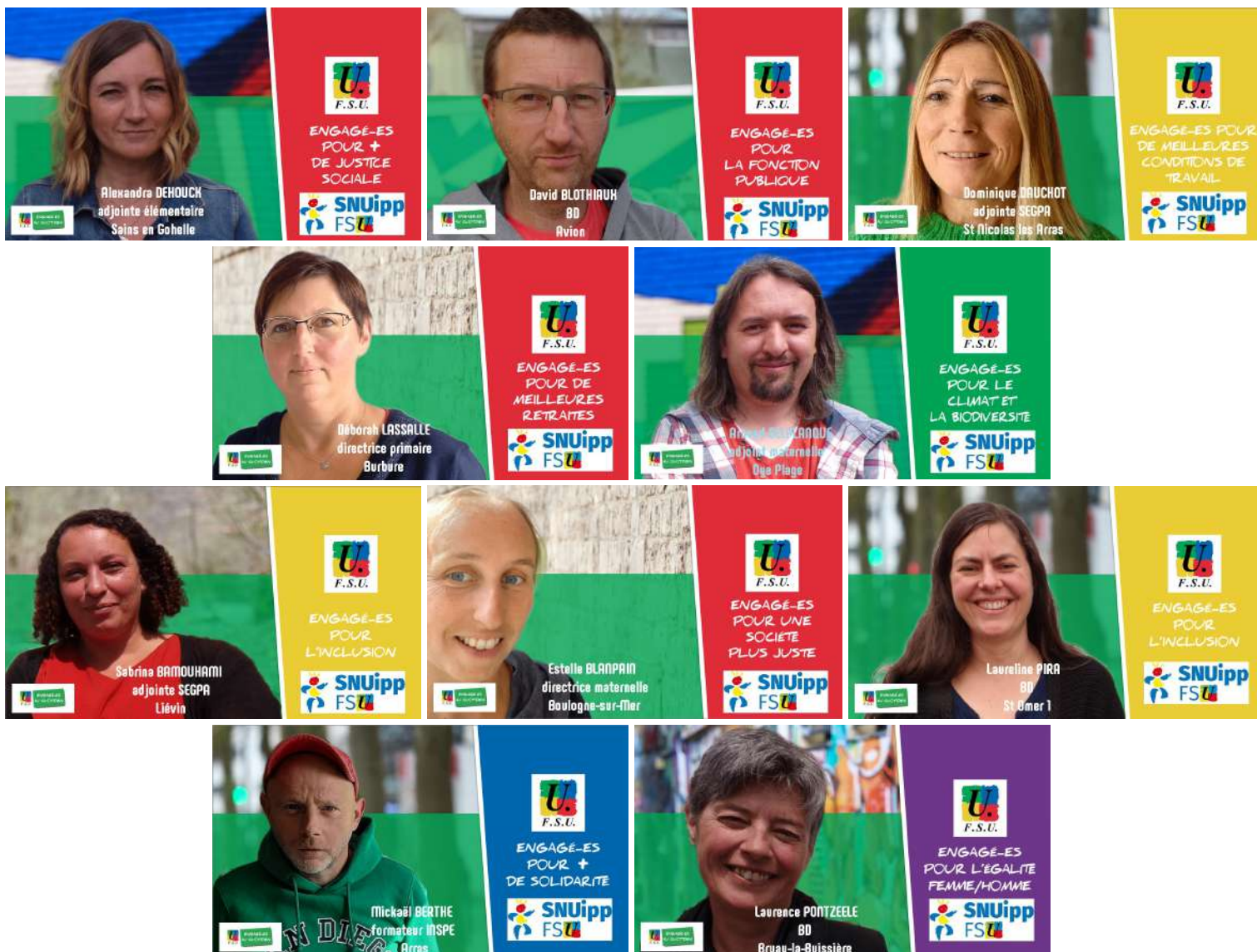
Cette commission statue sur la plupart des questions de carrière (recours RDV de carrière, recours mouvement, recours temps partiel, sanctions disciplinaires...) au niveau départemental. Les délégué-es du personnel qui y siègent sont élu-es par l'ensemble de la profession du département au cours des élections professionnelles.

#### Notre liste

Cette liste de 20 noms (10 titulaires et 10 suppléant-es) est composée de 16 femmes et 4 hommes. Elle est représentative de notre profession et couvre tout le département. Toutes les fonctions des professeur-es des écoles y sont représentées.

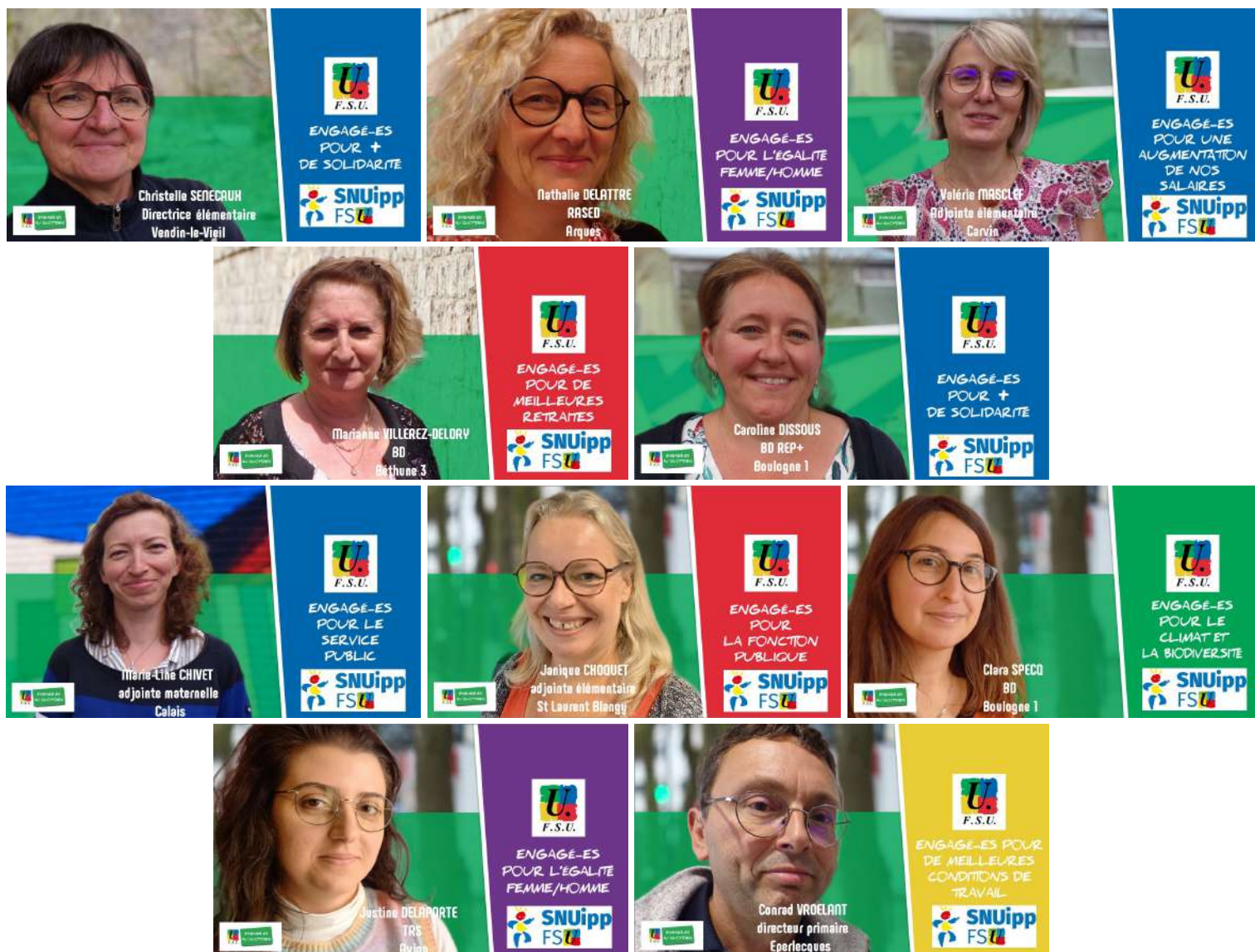
**Ces candidat-es sont toutes et tous en classe ! Car qui mieux que des professeur-es des écoles peut accompagner, représenter et défendre notre profession et nos collègues face au DASEN et aux IEN ?**

A la CAPD du Pas-de-Calais,  
VOTONS : 





## ... Siéger pour la défense individuelle et collective



## Nos candidat-es au CSA Académique

### Comité Social d'Administration de l'Académie de Lille

Ce comité traite des questions relatives à l'organisation, au CHSCT et au fonctionnement des écoles, établissements, structures et services. Le niveau académique répartit les moyens dans les départements de notre académie (Nord et Pas de Calais) pour préparer la carte scolaire. Les délégué-es du personnel qui y siègent, sont élu-es par l'ensemble des personnels « Éducation Nationale » de l'académie au cours des élections professionnelles.

**Au CSA Académique et au CSA Ministériel, VOTONS :**



### Notre liste

Cette liste de 20 noms (10 titulaires et 10 suppléant-es) est composée de 14 femmes et 6 hommes. Elle est représentative du monde de l'Éducation (enseignant-es, AESH, personnels administratifs ou de santé, assistant-es sociaux...) et couvre les 2 départements de notre académie.

**Parce que la FSU est opposée par principe aux décharges complètes, ces collègues sont toutes et tous en classe ou en établissement ! Car qui mieux que des personnels sur le terrain et proches de vous peut faire entendre votre voix auprès du Rectorat et du DASEN ?**



## ... Défendons nos conditions de travail !

A l'occasion des élections professionnelles, les psy-EN EDA et EDO sont appelé-es à élire leurs représentant-es à la CAPA (Commission Administrative Paritaire Académique) et à la CAPN (Commission Administrative Paritaire Nationale).

C'est un moment important de la vie syndicale et c'est par vos votes que vous pourrez faire entendre votre voix. Le SNUipp, avec la FSU, a largement contribué à la création du corps unique des psy-EN.

**Grâce à la FSU, les psy-EN exerçant en éducation prioritaire percevront les indemnités REP et REP+.**

Les psy-EN ont un rôle important à jouer pour réduire les inégalités scolaires. Leurs missions et les spécificités de leur spécialité doivent être reconnues, le SNUipp et la FSU agissent ensemble pour obtenir un meilleur traitement et une égale reconnaissance des psychologues du Premier et du Second degré. **Il s'agit aujourd'hui de conforter le nouveau statut et de faire respecter les droits des personnels et obtenir de nouvelles améliorations.**



Notre candidate à la CAPA pour les psy-EN

**Je suis psy-EN intégré-e dans le corps des psy :**  
**je vote FSU 4 fois**

- 1er vote : **FSU** au CSA Académique
- 2ème vote : **FSU** au CSA Ministériel
- 3ème vote : **FSU** à la CAPA
- 4ème vote : **FSU** à la CAPN

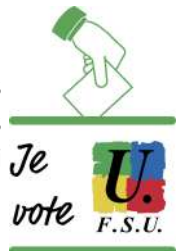


**Je suis psy-EN détaché-e dans le corps des psy :**  
**je vote 5 fois**

- 1er vote : **SNUipp-FSU** à la CAPD
- 2ème vote : **FSU** au CSA Académique
- 3ème vote : **FSU** au CSA Ministériel
- 4ème vote : **FSU** à la CAPA
- 5ème vote : **FSU** à la CAPN

### Votez sans attendre

Dès le 1er décembre, pour élire les candidat-es du SNUipp et de la FSU, des équipes combatives et constructives qui vous défendent au quotidien !



Maxime VASSEUR

## ... Pour défendre les collègues !

### 1) A quoi sert la CAPD depuis la loi de Transformation de la Fonction publique ?

Cette loi a clairement visé à écarter les syndicats des suivis de carrière de personnels, pour tenter d'en empêcher la défense collective et la transparence des opérations de mouvement, de promotions par exemple. Mais les élu-es du personnel de la FSU-SNUipp ne l'entendent pas de cette oreille et continuent d'accompagner les collègues de manière plus individuelle lors des recours, et en interpellant officiellement l'IA, le rectorat et le Ministère sur toutes ces questions.

### 2) Quel est le rôle d'un-e élu-e du personnel ?

Ce rôle consiste à défendre individuellement et collectivement l'intérêt des personnels, qu'il s'agisse de questions liées au déroulement de la carrière ou des conditions de travail. L'élu.e du personnel de la FSU-SNUipp intervient de manière individuelle quand un-e collègue le sollicite, mais également de manière collective en étant force d'opposition et de propositions lors des groupes de travail qui déterminent quelles seront les règles départementales concernant par exemple le mouvement des personnels. Les leviers d'actions sont multiples : l'accompagnement individuel pour les recours, interventions et demandes d'audience auprès des IEN et de l'IA qui sont légitimées par le fait de représenter l'ensemble des personnels du département.

### 3) Quelles revendications portes-tu pour les enseignant-es ?

Elles sont simples et nombreuses : toutes les opérations concernant la carrière (mouvement, promotions, etc...) doivent se faire de manière transparente et équitable. L'ensemble des droits des personnels (demande de temps partiel, demandes de CFP, de postes adaptés, de dispo, de ruptures conventionnelles etc...) doit pouvoir s'exercer sans blocage administratif, ce à quoi les élu.es du personnel de la FSU-SNUipp veillent constamment.



Alexandra Dehouck  
adjointe élémentaire  
école Jaurès-Curie à  
Sains en Gohelle



... Un syndicat de conquêtes, de lutte, de transformation sociale et de proximité !

## Un syndicat de conquêtes

Depuis 2018, le SNUipp, avec la FSU, a obtenu (liste non exhaustive) :

- l'augmentation des ratios de promu-es à la hors-classe et à la classe exceptionnelle
- les indemnités REP et REP+ pour l'ensemble des personnels qui exercent en éducation prioritaire (AED, AESH, CPC, psy-EN, assistants sociaux...)
- la création d'un corps unique des psychologues scolaires
- la transformation des contrats CUI-CAE en AESH
- la fin des APC pour les directrices, directeurs et chargés de classe unique
- la fin de la remontée des tableaux des 108 heures
- la fin de la CVEC pour les stagiaires
- l'abandon des EPSF (fusions écoles / collèges)
- le recrutement des listes complémentaires
- le rétablissement des commissions paritaires pour le recrutement AEFE
- la dématérialisation du Registre Santé Sécurité au Travail permettant d'alerter l'Administration sur nos conditions de travail
- ...

## Un syndicat de proximité

Chaque jour les militant-es du SNUipp-FSU 62 renseignent les enseignant-es et les AESH pour toutes les questions concernant leur carrière, leurs droits et répondent à toutes les sollicitations. Chaque année, nos stages syndicaux relatifs à la carrière et aux conditions de travail attirent bon nombre de collègues (jusqu'à 230 lors de notre stage mouvement à Arras en 2019 !)

Durant le premier confinement, notre lien a été préservé avec l'ensemble des collègues à l'aide d'un mail quotidien d'informations, permettant de décrypter les nombreux enjeux de cette crise sanitaire inédite (droits des personnels, travail à distance, protocoles, vulnérabilités...)

Grâce à son Institut de Recherche, le SNUipp avec la FSU est le seul syndicat à pouvoir organiser des stages de qualité, faisant intervenir des sommités dans le monde de l'éducation et de la recherche. 160 collègues ont pu échanger avec Philippe Meirieu sur la liberté pédagogique en 2022. Le SNUipp-FSU 62 a également pu organiser une Université d'automne ces 7 et 8 novembre derniers autour d'une quinzaine de conférencier-es de renom.

## Un syndicat de transformation sociale

Avec tous les syndicats de la FSU, les militant-es du SNUipp-FSU se sont mobilisé-es sur des questions dépassant le cadre de l'éducation et des carrières des personnels, notamment les violences sexistes et sexuelles, le climat, la lutte contre toutes les formes de discrimination, la liberté d'expression...

**C'est pourquoi le SNUipp-FSU 62 s'est mobilisé contre la loi Blanquer de 2019, contre la réforme des retraites, pour le droit à l'éducation des jeunes migrant-es, pour les AESH, pour la liberté pédagogique, pour les salaires... Pour un plan d'urgence pour l'école !**

C'est tout notre modèle social et les services publics qui sont attaqués. Ce sont les valeurs d'égalité, de solidarité, de laïcité, de justice sociale qui sont remises en cause... Ce sont ces valeurs que la FSU, avec le SNUipp, a défendu et continuera de défendre.

## Un syndicat de lutte

De manière individuelle, nos délégué-es accompagnent et défendent l'ensemble des collègues dans leurs demandes de recours (refus de temps partiel ou de congés de formation, changements d'affectation abusifs...) Régulièrement nous accompagnons des collègues convoqué-es par leur PIAL, leur IEN ou à l'Inspection Académique.

La défense collective est également chevillée au corps des militant-es que nous sommes. **Le SNUipp-FSU 62 est souvent bien le seul syndicat à intervenir dans les écoles (nous ne comptons plus les repas pris en commun avec les équipes pour trouver des solutions à leurs difficultés), au niveau des communes (comme à Lens ou Billy-Montigny), des circonscriptions ou à l'échelle du département.**

Depuis la création des recours mouvement en 2020, le **SNUipp-FSU est ainsi le seul syndicat du Pas-de-Calais à être reçu chaque année par le DASEN pour défendre les collègues lors du mouvement départemental.**



Pour donner davantage de légitimité et de poids à vos représentant-es face aux PIAL, aux IEN, au DASEN, à la Rectrice, au Ministre, aux élu-es, au Préfet, une seule solution :

**VOTONS**



David BLOTHIAUX

... Exigeons un vrai statut, un vrai métier, un vrai salaire !

## Faisons entendre notre voix !

Du 1er au 8 décembre 2022, les AESH et les APSH sont amenés à participer aux élections professionnelles. Ce scrutin très important permet de désigner nos représentant-es dans les commissions consultatives paritaires (CCP) et les comités sociaux d'administration (CSA) au niveau ministériel (CSA M) et au niveau académique (CSA A), trois instances qui traitent de nos droits et de nos conditions de travail.



**Je suis AESH en CDD ou CDI : je vote FSU 3 fois (CSA Ministériel / CSA Académique / CCP)**

Les militant-es du SNUipp et de la FSU sont engagée-es au quotidien pour défendre les droits des AESH et APSH et en gagner de nouveaux. C'est à ce titre que la FSU est représentée en CCP dans toutes les académies, afin de faire entendre la voix des AESH et APSH, trop souvent ignorée par l'administration. **Votons en masse pour la FSU pour nous permettre de continuer à peser dans les négociations et défendre nos revendications !**



Retrouvez toutes nos revendications pour les AESH dans notre brochure (à télécharger sur [62.snuipp.fr](http://62.snuipp.fr)): « **AESH : le métier que nous voulons** »

### La CCP (Commission Consultative Paritaire)

Les AESH relèvent des CCP qui sont obligatoirement consultées sur les décisions individuelles de licenciement et sur les sanctions disciplinaires. La FSU demande que cette instance paritaire soit également consultée sur d'autres sujets (recrutements, affectations, formations...)

Sabrina BAMOUHAMI

## Quel bilan depuis 2018 ?

### Grâce à la FSU : transformation des contrats CUI-CAE en contrats AESH

Depuis 2018, de nouvelles avancées ont eu lieu. En effet, la transformation des contrats CUI-CAE de droit privé en contrat AESH de droit public a permis le début d'une certaine « dé-précarisation » du métier. En effet, la succession de 6 contrats d'un an à durée déterminée a fait place à l'enchaînement de 2 CDD de 3 ans avant de pouvoir accéder à un contrat à durée indéterminée. Mais nous dénonçons toujours l'absence d'un réel « corps des AESH » accompagné d'une véritable évolution de carrière.

### Grâce à la FSU : 4 demi-journées de fractionnement

nous bénéficions désormais de 4 demies journées de fractionnement par année scolaire pour l'ensemble des AESH et quelque soit la quotité de travail.

### Grâce à la FSU : arrondi à 62% du salaire au lieu de 61%

Pour les AESH exerçant à 24h par semaine (61,3%), le salaire est arrondi depuis 2019 à 62 % au lieu de 61 % auparavant.

Nos revendications pour les AESH :



[62.snuipp.fr](http://62.snuipp.fr)  
Rubrique AESH

### Grâce à la FSU : remboursement de 15 euros de la mutuelle

Tous les collègues AESH bénéficient désormais d'une participation mutuelle de 15 euros brute mensuelle et visible sur la fiche de salaire.

### Grâce à la FSU : indemnités REP et REP+

Les AESH exerçant en REP et REP+ pourront prochainement bénéficier d'une indemnité correspondant à leur mission spécifique.



Notre candidat à la CCP pour les AESH

Reconnaitre le travail des  
**aesh**  
en leur garantissant un véritable statut et un salaire digne



Sébastien HOCQUET





# ENGAGÉ·ES **POUR** LES PERSONNELS ET LES ÉLÈVES



*Suite à la loi de transformation de la Fonction publique, la capacité de contrôle des actes de gestion des agents publics a été sérieusement entravée... mais pas supprimée. Face au rectorat et aux responsables des PIAL, les militantes et militants de la FSU continuent de défendre les collègues en les conseillant et en les aidant à faire leurs réclamations, en intervenant pour faire valoir les droits de toutes et tous dans la transparence. En votant FSU, battons-nous pour défendre nos droits et en conquérir de nouveaux pour les AED, AESH et APSH.*

**Benoît Teste**  
Secrétaire général  
de la FSU

## Vos élu·es agissent pour :

### VOTRE SALAIRE

Pour la FSU, les AED et les AESH doivent être rémunéré·es sur la base d'une grille de catégorie B revalorisée, garantissant une progression régulière du traitement et reconnaissant leur niveau de qualification. Nous exigeons que le salaire minimum dans la fonction publique soit porté à 1850 € nets mensuels, et l'indexation du salaire sur les prix. Grâce aux interventions de la FSU en CTM, le versement de l'indemnité REP+ pour les AED et AESH est prévue au budget 2023.

### VOTRE CONDITION D'EMPLOI

Bien qu'exerçant une mission de service public pérenne, les AESH demeurent des agent·es contractuel·les de l'État au statut précaire : quotité de travail trop faible, salaire minimum, conditions de travail indignes... La FSU s'engage pour votre avenir en portant la création d'un corps statutaire assurant une reconnaissance professionnelle, une perspective de carrière et une hausse de rémunération.

### VIE SCOLAIRE

Le recrutement des AED par les établissements est la principale cause de précarité. La FSU revendique le recrutement par les recteurs de tous les AED, y compris en CDD et que la possibilité de signer des contrats de trois ans soit donnée à celles et ceux qui le souhaitent. Le chantage au renouvellement doit cesser !

### VOS DROITS

En tant qu'agent·es sous contrat, les AED et AESH sont soumis·es aux décisions arbitraires de leur employeur, le plus souvent à leurs dépens. La FSU s'engage pour une gestion plus respectueuse de vos droits : application de la réglementation commune aux contractuel·les, amélioration des droits à congés ou à formation, accès à l'action sociale...

Du 1<sup>er</sup> au 8 décembre,

► **FAISONS ENTENDRE NOTRE VOIX** ◀

avec les syndicats de la FSU



## ... Obtenons de nouveaux droits !

### Le bilan des quatre dernières années

Grâce à la confiance accordée depuis de nombreuses années par une majorité de collègues, le SNUipp, la FSU et leurs délégué-es des personnels sont présent-es aux côtés de chaque collègue, de chaque équipe, de toute la profession, et sur tout le territoire. Les représentant-es SNUipp et FSU sont engagé-es à tous les niveaux pour défendre la profession et porter son projet pour l'école. Le SNUipp-FSU se mobilise pour l'école et les personnels, pour une transformation sociale, au sein de sa fédération, la FSU, majoritaire dans l'Education Nationale et favorisant l'unité la plus large. Le SNUipp-FSU revendique une formation initiale des enseignant-es ambitieuse en portant un projet plus fort qu'aucune autre organisation syndicale et en la plaçant au centre des enjeux de notre profession.

### Ce que la FSU a obtenu pour les collègues en début de carrière ces dernières années

Grâce à ses actions, le SNUipp-FSU a obtenu **l'instauration de la prime d'attractivité**. Si cette revalorisation reste insuffisante, elle a néanmoins permis de meilleures conditions salariales pour les collègues entrant dans le métier. Grâce à la mobilisation des collègues qu'il a su impulser, **le SNUipp-FSU a également obtenu en janvier 2022, le recrutement de l'ensemble des collègues inscrit-es sur les listes complémentaires, et en cette rentrée, l'ouverture du recrutement sur les listes complémentaires du CRPE 2022**.



Grâce à son engagement dans la défense des droits des personnels, le SNUipp-FSU a également obtenu **la suppression de la CVEC** pour les professeur-es des écoles stagiaires 2022 et lancé **une grande action de demande de remboursement pour les ancien-nes stagiaires** en mettant à disposition les outils nécessaires et en accompagnant les collègues dans leurs démarches. **Le SNUipp-FSU s'est également adressé à la Rectrice de Lille pour appuyer les demandes des collègues**.

Enfin, le SNUipp-FSU s'engage sur de nombreux sujets de société : la lutte contre l'extrême droite, la laïcité, la lutte contre les violences sexuelles et sexistes et pour les droits des femmes, la prise en compte des questions climatiques...

**Afin de poursuivre ce travail pour les collègues, les élèves, l'école, et pour porter le projet d'une société plus juste, nous avons besoin d'être fort-es, ensemble. Voter FSU et SNUipp, c'est voter pour une formation initiale ambitieuse et de qualité et pour un vrai projet pour l'École et la société !**

### Stagiaires, alternant-es, titulaires... Qui vote à quoi ?

Selon votre statut, vous serez amené-es à voter pour des instances différentes. Voici un tableau synthétique de ces votes :

	<b>Contractuel-les Alternant-es</b>	<b>Professeur-es des écoles stagiaires</b>	<b>Professeur-es des écoles titulaires</b>
	<b>Je vote 3 fois</b>	<b>Je vote 2 fois</b>	<b>Je vote 3 fois</b>
	CSA Ministériel CSA Académique	CSA Ministériel CSA Académique	CSA Ministériel CSA Académique
			CAPD

### Les différentes instances

#### Comités Sociaux d'Administration : CSA (je vote FSU)

- Ils gardent les mêmes compétences que les anciens comités techniques (moyens des écoles, répartition des stagiaires entre départements, ouverture de la liste complémentaire...)
- 2 votes pour 2 niveaux de compétences : ministériel et académique ;
- De ces votes découle la composition du CSA au niveau départemental (ouvertures et fermetures de classe dans les écoles du département...).

#### Formations Spécialisées en matière de Santé, de Sécurité et de Conditions de Travail : FSSCT

- Elles gardent les mêmes compétences que les anciens comités hygiène sécurité et conditions de travail (CHSCT);
- Les élu-es de ces formations découlent directement des votes aux CSA ;
- Les FSSCT sont présents sur 3 niveaux : ministériel,

académique et départemental.

#### Commissions Consultatives Paritaires : CCP (je vote FSU)

- Elles sont consultées pour les questions d'ordre individuel concernant les personnels contractuels.
- Ces instances sont très importantes, notamment pour les débuts de carrière car de nombreuses décisions y sont prises concernant l'entrée dans le métier : nombre de postes, nombre de places au concours, listes complémentaires, mobilité des personnels.*

#### Commissions Administratives Paritaires : CAPD (je vote SNUipp-FSU)

- Elles sont consultées pour les questions d'ordre individuel concernant les personnels fonctionnaires.



## Une évidence : voter FSU !

Du 1er au 8 décembre, vous choisirez vos élus en CSA, CSAMen, CAP, CCP... pour les 4 ans à venir. A l'heure du choix, quelques rappels en forme de bilan :



Qui se bat pour une réelle revalorisation des salaires sans contre-partie ?

Qui a démonté pied à pied les arguments du Ministère et mobilisé contre les réformes néfastes : réforme du lycée, réforme du bac, Parcoursup, réforme Blanquer des LP, projet Grandjean de réforme de la voie professionnelle, direction d'école ?



Qui a, sans relâche, combattu les suppressions de postes, exigé les créations nécessaires dans tous les secteurs de l'Education, dans les instances officielles comme à travers les innombrables mobilisations impulsées ?

Qui a, dès les début et sans relâche pendant plusieurs mois, mobilisé contre la réforme des retraites à points et contribué à son abandon ?



Qui défend, dans les instances et sur le terrain, les AESH ? Qui a obtenu la rémunération correspondant au temps de travail réellement effectué et exige un vrai statut et un vrai salaire ?



Qui a été et est toujours moteur dans l'académie sur la question de l'égalité professionnelle et des violences sexistes et sexuelles ?



Qui est aussi engagée, à tous les niveaux, contre les crises climatique et énergétique ?

**Une seule réponse : la FSU et ses syndicats nationaux !**

**Les seuls, engagés à vos côtés, au quotidien, sur le terrain mais aussi à tous les niveaux du dialogue social, sur tout ce qui est la réalité de nos métiers, pour faire progresser vos droits et le Service Public de l'Education Nationale.**



## Syndicat National des Enseignements de Second Degré



Avec le SNES-FSU :

- Gagner la revalorisation des salaires, sans contreparties, et celle des pensions !
- Gagner pour nos métiers et notre autonomie professionnelle en remettant à plat les réformes du bac
- Réduire significativement les effectifs dans les classes avec un plan pluriannuel de recrutement de professeurs, CPE, PsyEN, AED, AESH.

## Syndicat National Unitaire des Instituteurs, Professeurs des Écoles et PEGC



Avec la FSU-SNUipp, INFORMER, DEBATTRE, AGIR :

- Pour une école mieux dotée qui s'appuie sur l'expertise des enseignant.es
- Pour des classes qui ne dépassent pas 22 élèves et 18 en éducation prioritaire
- Pour des moyens pour la direction, les remplacements et le travail en équipe
- Pour un dégel du point d'indice et une revalorisation salariale immédiate de 300€.

## Syndicat National de l'Administration Scolaire Universitaire et des Bibliothèques



Avec le SNASUB-FSU :

- Être à l'écoute des personnels, porter leur voix, défendre leurs intérêts et leurs revendications
- Valoriser nos métiers
- Améliorer nos conditions de travail et nos rémunérations
- Un service public d'éducation pour tous !



# ENGAGÉ LE SERVICE



Benoît Teste - FSU



Sophie Vénétiay - SNES

## Syndicat National des Infirmières Conseillères de Santé



Avec le SNiCS-FSU : ECOUTER, SOUTENIR, AGIR

- Pour une reconnaissance de nos métiers
- Pour une revalorisation de nos salaires
- Pour des créations de postes
- Pour le respect de nos missions

## Syndicat National Unitaire des Assistants Sociaux



Avec le SNUAS-FP-FSU : ECOUTER, SOUTENIR, AGIR

- Pour une reconnaissance de nos métiers
- Pour une revalorisation de nos salaires
- Pour des créations de postes
- Pour le respect de nos missions

# FAISONS ENTENDRE NOTRE VOIX



## Syndicat National de l'Education Physique



Avec le SNEP-FSU, pour :

- Un métier reconnu et revalorisé
- Une égalité professionnelle et salariale
- Une EPS et un sport scolaire respectés et situés au cœur de l'École
- Un accès à des équipements sportifs de qualité J'AGIS.

## Syndicat National Unitaire de l'Enseignement Professionnel



Avec le SNUEP-FSU se mobiliser et agir ensemble pour :

- Nos salaires
- La création de postes
- Nos conditions de travail
- L'abrogation de la réforme Blanquer de la voie pro et le retrait du projet Grandjean
- L'arrêt du développement de l'apprentissage dans les LP

# É-ES POUR VICE PUBLIC

## POUR LES PERSONNELS ET LES ÉLÈVES



Je  
vote

F.S.U.



Guislaine David - SNUIpp

Sigrid Gerardin - SNUJEP

## Syndicat Unitaire de l'Inspection pédagogique



SUI-FSU  
Syndicat Unitaire de l'Inspection pédagogique

Avec le SUI-FSU :

- Redonner du sens et de l'indépendance à notre métier
- Améliorer les rémunérations
- Renforcer le respect, la confiance et la réflexion partagée avec les enseignant.e.s
- Faire progresser le Service Public de l'Education Nationale

## Syndicat National Unitaire des Personnels de Direction de l'Education Nationale



Avec le SNUPDEN-FSU pour :

- Une amélioration des conditions de travail et des salaires des personnels de direction
- Le rétablissement d'une relation de confiance avec les personnels
- Un meilleur Service Public de l'Education Nationale qui prenne en compte les besoins de toutes et tous.

# Aux CAP, aux CCP, aux CSA, je vote FSU !

# ENGAGÉ·ES **POUR** LES PERSONNELS ET LES ÉLÈVES

## Élection au comité social d'administration académique de l'académie de LILLE

### Liste présentée par la FSU - Fédération syndicale unitaire

10 titulaires - 10 suppléants (14 femmes - 6 hommes)

1.



**M. Jean-François CAREMEL**  
Professeur certifié  
Collège Bernard Chochoy  
Norrent-Fontes (62)

2.



**Mme Alice RAIMUNDO**  
Professeure des écoles  
Ecole élémentaire RPI 25  
Beaumont-en-Cambrésis (59)

3.



**Mme Emilie JANKOWIAK**  
Professeure d'EPS  
Lycée général et technologique de Hainaut  
Valenciennes (59)

4.



**M. Frédéric BRESSAN**  
Attaché d'administration de l'État  
Lycée polyvalent Louis Pasteur  
Hénin-Beaumont (62)

5.



**M. Maxime VASSEUR**  
Professeur des écoles  
Circonscription du 1er degré de Béthune 3  
Béthune (62)

6.



**Mme Maeva BISMUTH**  
Conseillère principale d'éducation  
Collège Maxence Van der Meersch  
Roubaix (59)

7.



**M. Alexis MOREL**  
Professeur agrégé  
Lycée général et technologique Condorcet  
Lens (62)

8.



**Mme Gabrielle BONICEL**  
Professeure certifiée  
Collège Maxence Van der Meersch  
Roubaix (59)

9.



**Mme Valerie GRESSIER**  
Infirmière de l'EN et l'ES  
Lycée professionnel du Déroit  
Calais (62)

10.



**M. Alain TALLEU**  
Professeur des écoles  
Groupe scolaire Jan de Belle  
Bailleul (59)

11.



**Mme Blandine CAVIER**  
Assistante de service social des adm. de l'État  
DSDEN du Nord  
Lille (59)

12.



**Mme Sabine LIEVIN**  
Professeure de lycée professionnel  
Lycée professionnel Henri Senez  
Hénin-Beaumont (62)

13.



**Mme Elodie PREUX**  
AESH  
Collège Jean Macé  
Bruay-sur-l'Escaut (59)

14.



**M. Didier BLANCHARD**  
Professeur agrégé  
Collège du Westhoek  
Coudekerque-Branché (59)

15.



**Mme Alexandra DEHOUC**  
Professeure des écoles  
Ecole élémentaire Jaurès-Curie  
Sains-en-Gohelle (62)

16.



**Mme Pauline MAHE**  
Professeure des écoles  
Circonscription du 1er degré de Lille 1 Centre  
Lille (59)

17.



**Mme Emilie DOOGHE**  
Professeure certifiée  
Lycée polyvalent Valentine Labbé  
La Madeleine (59)

18.



**Mme Laurence PINCHON**  
Professeure agrégée  
Lycée professionnel Dinah Derycke  
Villeneuve d'Ascq (59)

19.



**Mme Véronique PRUVOT**  
Technicienne de Recherche et Formation  
Lycée général et technologique Faidherbe  
Lille (59)

20.



**Mme Catherine PIECUCH**  
Professeure agrégée  
Collège Georges Brassens  
Saint-Venant (62)

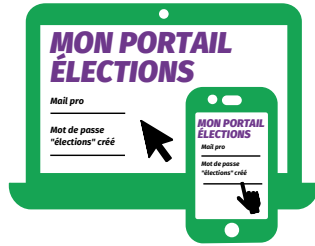


# Voter dans les écoles

## Élections professionnelles 2022

### Dès aujourd'hui

- Ouverture de son portail élections à partir du mail pro, et création de son "mot de passe élections"



- A partir du 7 novembre : réception de la notice de vote (à l'école, établissement, PIAL de rattachement ou à domicile)  
=> contient le "code de vote"



### Du 1er au 8 décembre 17h heure de Paris

- 24h/24 depuis n'importe quel ordinateur, tablette ou smartphone connecté à internet : se connecter à son portail élections et se munir de son "code de vote"
- Pour les écoles de 6 électeurs et plus => Mise en place d'un espace de vote du 1er au 8 décembre : un ordinateur connecté à internet dans un endroit dédié et discret



## 1, 2, 3 : je vote !

1. Mon identifiant (adresse mail pro)
2. Mon mot de passe (créé avec 12 caractères)
3. Mon code de vote (sur la notice reçue)



<https://www.education-jeunesse-recherche-sports.gouv.fr/electionspro2022/>

### Une question, une difficulté ? CONTACTEZ-NOUS

-  0800 900 120 à compter du 28 novembre
-  elections2022@snuipp.fr
-  elections.snuipp.fr

### "Mot de passe élections" perdu ?

Sur le portail élections : saisir son mail pro puis cliquer sur le lien "mot de passe oublié ?". Réception d'un nouveau lien par mail.  
Jusqu'au 8 décembre à 16h45

### "Code de vote" perdu ?

Se connecter sur le portail élections et suivre la procédure "demander un nouveau code de vote". Celui-ci sera envoyé par sms ou autre adresse mail.  
Jusqu'au 8 décembre à 16h45

**▶ FAITES ENTENDRE VOTRE VOIX ◀**

avec les syndicats de la FSU

**En CSA et CCP  
je vote**



**En CAP  
je vote**



**NOM :** ..... **PRENOM :** .....

Nom de naissance : ..... Date de naissance : .....

**Adresse (Domicile) :** ..... **Code postal :** ..... **Commune :** .....

**Téléphone portable :** ..... (envois de SMS notamment)

**Email :** ..... (pour ne manquer aucune information)

Ecole: ..... Commune: ..... Poste: .....

Nomination à  Titre Définitif  Titre Provisoire Année de titularisation : .....

Echelon : .....

Travaillez-vous à temps partiel ?  OUI .....%  NON **Montant de la cotisation** (voir ci-dessous) : ..... euros

**Mode de paiement :**

- Carte bleue en ligne de 1 à 4 fois (Rendez-vous sur <https://adherer.snuipp.fr/62>)
- Prélèvements fractionnés en ..... fois (**10 maximum**) — Remplir, signer et poster le formulaire « mandat SEPA » (ci-dessous) —
- 1 Chèque ou plusieurs **à l'ordre de SNUipp Pas de Calais** (encaissés la 1ère semaine de chaque mois indiqué au dos de chaque chèque, le dernier au plus tard **le 5 juillet 2023**.)



**Je me syndique à la section Pas de Calais du SNUipp-FSU**

En cochant cette case, j'accepte que les informations renseignées soient utilisées par le SNUipp-FSU 62 afin de me communiquer les informations professionnelles et de gestion de ma carrière auxquelles il a accès à l'occasion des CAP et l'autorise à faire figurer les informations me concernant dans des fichiers et des traitements automatisés. Les informations recueillies ne feront l'objet d'aucune cession, sauf à des tiers autorisés. Conformément à la Loi Informatique et Libertés du 06/01/1978, et au Règlement Général sur la protection des données personnelles (RGPD) du 27/04/2016, je peux exercer mon droit d'accès, d'opposition, de rectification, de portabilité et de suppression sur les données me concernant, en contactant le SNUipp-FSU 62

Je souhaite recevoir les **Fenêtre sur Cours 62**

- en version numérique
- en version papier

## Un crédit d'impôts de 66%!!!

En réglant, par exemple, une cotisation de 187 euros, vous bénéficiez d'une **déduction fiscale** et, depuis le 1/1/2012, à un remboursement si vous n'êtes pas imposable. Le coût réel sera donc de 63,58 euros.  
La cotisation perçue au titre de l'année scolaire **2022/2023** sera déductible des impôts sur le revenu 2023. Vous recevrez automatiquement une attestation en avril 2024..

Elle sera téléchargeable sur votre espace adhérent : [mon-espace.snuipp.fr](http://mon-espace.snuipp.fr)

Date: .....  
Signature: .....

**A renvoyer à:**

**SNUipp FSU 62  
Maison des sociétés  
16 rue Aristide BRIAND  
62000 ARRAS**

## GRILLES COTISATIONS 2022/2023 (cocher la ou les cases correspondantes)

Classe normale <input type="checkbox"/> PE - <input type="checkbox"/> psy			Hors classe : <input type="checkbox"/> PE et <input type="checkbox"/> Psy			Classe Exceptionnelle <input type="checkbox"/> PE et <input type="checkbox"/> Psy			Instituteurs·trices		
Échelon	Euros à payer	Coût réel après crédit d'impôt	Échelon	Euros à payer	Coût réel après crédit d'impôt	Échelon	Euros à payer	Coût réel après crédit d'impôt	Échelon	Euros à payer	Coût réel après crédit d'impôt
<input type="checkbox"/> 2	152	51,68	<input type="checkbox"/> HC 1	211	71,74	<input type="checkbox"/> CE 1	257	87,38	<input type="checkbox"/> 9	167	57
<input type="checkbox"/> 3	155	52,7	<input type="checkbox"/> HC 2	226	76,84	<input type="checkbox"/> CE 2	272	92,48	<input type="checkbox"/> 10	175	60
<input type="checkbox"/> 4	161	54,74	<input type="checkbox"/> HC 3	241	82,28	<input type="checkbox"/> CE 3	287	97,24	<input type="checkbox"/> 11	189	63,7
<input type="checkbox"/> 5	168	57,12	<input type="checkbox"/> HC 4	261	88,74	<input type="checkbox"/> CE 4	307	104,38	<b>INSPE</b>		
<input type="checkbox"/> 6	177	60,18	<input type="checkbox"/> HC 5	277	94,18	<input type="checkbox"/> Chevron 1	331	112,54	<input type="checkbox"/> Étudiant-es	40	14
<input type="checkbox"/> 7	187	63,58	<input type="checkbox"/> HC 6	292	99,28	<input type="checkbox"/> Chevron 2	343	116,62	<input type="checkbox"/> Alternant-es	40	14
<input type="checkbox"/> 8	201	68,34	<input type="checkbox"/> HC 7	298	101,32	<input type="checkbox"/> Chevron 3	360	121,72	<input type="checkbox"/> Stagiaires	80	27,2
<input type="checkbox"/> 9	214	72,76	<b>Retraité-es</b>						<b>PEGC</b>		
<input type="checkbox"/> 10	229	77,86	<input type="checkbox"/> Moins de 1800 €/mois	121	41,14				Échelon	Euros à payer	Coût réel après crédit d'impôt
<input type="checkbox"/> 11	245	83,30	<input type="checkbox"/> Entre 1800 et 2300 €/mois	149	50,66				<input type="checkbox"/> HC 5	227	76,16
			<input type="checkbox"/> Plus de 2300€/mois	169	57,46				<input type="checkbox"/> HC 6	243	81,60
									<input type="checkbox"/> CE 2	245	82,28
									<input type="checkbox"/> CE 3	258	86,7
									<input type="checkbox"/> CE 4	276	92,82
									<input type="checkbox"/> CE 5	291	97,92

### Mandat de prélèvement SEPA CORE

En signant ce formulaire, vous autorisez le SNU IPP à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions du SNUipp. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez signée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée d :

- dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé.
- sans tarder et au plus tard dans les 13 mois en cas de prélèvement non autorisé.

PAIEMENT : Récurrent

Référence Unique Mandat (réservé au créancier)

**Si prélèvement veuillez compléter tous les champs (\* mentions obligatoires) ET joindre un RIB, puis adresser l'ensemble au SNUipp-FSU 62**

### Débiteur

Vos Nom Prénom (\*) : .....

Votre Adresse (\*) : .....

Code postal (\*) : ..... Ville (\*) : .....

Pays (\*) : .....

### Identifiant Créancier SEPA :

Nom : **FR 54 ZZZ 406244**  
 Adresse : **SNU IPP 62**  
**Maison des sociétés**  
**16 rue Aristide Briand**  
 Code postal : **62000** Ville : **ARRAS**  
 Pays : **FRANCE**

Les informations contenues dans le présent mandat, qui doit être complété, sont destinées à n'être utilisées par le SNUipp que pour la gestion de sa relation avec son adhérent. Elles pourront donner lieu à l'exercice, par ce dernier, de ses droits d'oppositions, d'accès et de rectification tels que prévus aux articles 38 et suivants de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés. » Note : Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.

IBAN (\*) :

BIC (\*) :

A (\*) : ..... Le (\*) : .....

signature (\*) : .....